

PARTICIPANTS & PRÉREQUIS :

- Tuteurs et maîtres d'apprentissage (salariés ou employeurs) du HCR, déjà titulaires du permis de former depuis plus de 3 ans.
- Tuteurs et maîtres d'apprentissage dispensés de la formation initiale au 8 août 2013 (date d'entrée en vigueur de l'obligation).
- La formation « mise à jour » doit être suivie tous les 3 ans et être suivie préalablement à la signature du contrat en alternance (cerfa FA13).

ORGANISATION :

Durée : 7 heures

Lieux : Campus du Lac

INTERVENANT(S) :

Formateur expert en relation clients

ÉLIGIBILITÉ :

AKTO - HÔTELS CAFÉS RESTAURANTS
Mandataire : PURPLE CAMPUS
Formation disponible en INTER et en INTRA Entreprise

VALIDATION DE LA FORMATION ET INFORMATIONS PRATIQUES :

L'intervenant mesurera, tout au long de la formation, l'acquisition des connaissances des participants à travers la mise en place de situation in situ.

Délivrance d'une attestation de formation conforme à la législation en vigueur.

Un support de cours sera remis à chaque participant.

OBJECTIFS

Nature de l'action : Acquisition de compétences.

- Une intégration professionnelle réussie
- Mettre en œuvre les principes d'organisation et de réalisation du parcours de formation professionnelle de l'alternant en situation de travail
- Appliquer les règles légales et conventionnelles régissant les contrats de formation en alternance dans le secteur HCR

MÉTHODES ET OUTILS PÉDAGOGIQUES

- Pédagogie active
- Méthodologie communicative, dynamique et interactive avec les apprenants
- Apports théoriques en collectif enrichis d'exercices personnalisés
- Mise en pratique live
- Évaluation continue des acquisitions des apprenants à l'aide de mise en application

PRÉREQUIS

Pas de prérequis.

CONTENU DU PROGRAMME

ROLE ET MISSIONS DE LA FONCTION DE TUTEUR, MAÎTRE D'APPRENTISSAGE DANS LE CADRE DES CONTRATS EN ALTERNANCE

Comprendre les enjeux du tutorat :

- Une relation pédagogique pour former efficacement dès la phase d'accueil,
- Établir un programme de travail en concertation avec le centre de formation,
- Organiser les activités de l'alternant,
- Aider l'alternant à l'exécution de son travail,
- Suivre la réalisation du travail,
- Évaluer les résultats et mesurer les progrès de l'alternant,

Point sur des qualités pédagogiques nécessaires favorisant le dialogue, l'écoute et l'explicitation du projet de formation.

Les contrats en alternance dans le secteur des HCR :

- Le cadre juridique, le contrat de travail, le statut du salarié,
- Forme et durée des contrats,
- Réglementation et durée de formation.

ÉVALUATION ET PRECONISATION

Les Tuteurs et Maîtres d'apprentissage contribueront à l'amélioration du dispositif grâce aux expériences acquises lors de l'accompagnement des contrats précédents. Ces éléments qualitatifs collectés par le centre de formation seront transmis à CERTIDEV.

CAMPUS DU LAC

N° SIRET 410 581 102 00010

Code APE-NAF 8542Z

N° Existence 7233 042 4333

Site de Bordeaux

10 rue René Cassin - CS 31996 -

33071 Bordeaux Cedex

Tél. 05 56 79 52 00

campus@formation-lac.com

Site de Libourne

7 Bis rue Max Linder